

Schéma d'intervention de la sous-direction du Levant du quai d'Orsay sur les questions relatives à la situation au Moyen-Orient (Paris, 1er juin 1970)

Légende: Le 1er juin 1970, la sous-direction du Levant du ministère français des Affaires étrangères élabore un schéma d'intervention pour la réunion ministérielle du Conseil de l'Union de l'Europe occidentale (UEO), les 5 et 6 juin 1970 à Bonn, sur les questions relatives à la crise au Moyen-Orient. Elle souligne la dégradation des tensions au Moyen-Orient, due surtout à une radicalisation progressive des mouvements de résistance palestinienne et à la reprise de plus en plus violente des activités militaires entre Israël et ses voisins, alimentées par une augmentation éventuelle de l'aide de Moscou aux États arabes. Pour trouver une solution au conflit, la France insiste sur la reprise de la concertation des quatre puissances du Conseil de sécurité (États-Unis, URSS, France, Grande-Bretagne) et croit qu'il est possible de dégager un consensus en faveur d'un règlement pacifique.

Source: Ministère des Affaires étrangères. Direction des Affaires Politiques, Afrique-Levant. Sous-direction du Levant. Schéma d'intervention (Réunion du Conseil de l'UEO). A/s Situation au Moyen-Orient: Paris, le 1er juin 1970. 5 p. Ministère des Affaires étrangères. Centre des Archives diplomatiques de Nantes. Archives rapatriées de l'ambassade de France à Londres. Série «Union de l'Europe occidentale (UEO)». 1953-1992 (2002). 378PO/UEO/1-389. Numéro 31. Cote UEO.1.2.Bonn. Réunion ministérielle 5 et 6 juin 1970. 1970-1974.

Copyright: (c) Ministère des Affaires étrangères de la République Française
Avec l'autorisation du ministère des Affaires Etrangères

URL:

http://www.cvce.eu/obj/schema_d_intervention_de_la_sous_direction_du_levant_d_u_quai_d_orsay_sur_les_questions_relatives_a_la_situation_au_moyen_orient_paris_1er_juin_1970-fr-b239711a-f8ca-482b-b9fe-a3f090d63c23.html



Date de dernière mise à jour: 25/10/2016

PARIS, LE 1er Juin 1970

DIRECTION
DES AFFAIRES POLITIQUES

AFRIQUE-LEVANT

Sous-Direction du Levant

SCHEMA D'INTERVENTION

(Réunion du Conseil de l'UEO)

A/s - Situation au Moyen-Orient.-

1. La situation au Moyen-Orient n'a pas cessé de se dégrader depuis la dernière réunion des Ministres du Conseil de l'Europe Occidentale.

On a assisté d'une part à une reprise de plus en plus violente des activités militaires entre Israël et ses voisins, d'autre part à une radicalisation progressive des mouvements de résistance palestinienne.

La guerre d'usure déclenchée en mars 1969 par la R.A.U. le long du Canal de Suez n'a pas porté les fruits souhaités. La supériorité aérienne d'Israël, renforcée à la fin de 1969 par la livraison de nouveaux chasseurs bombardiers américains, s'est affirmée dans des raids en profondeur. Par des opérations spectaculaires - enlèvement de radars, occupation temporaire de l'île de Chadouane - Israël a donné l'impression de dominer son adversaire, sans pourtant pouvoir l'amener à renoncer au combat. Au contraire, des bombardements malheureux ont servi de prétexte à Nasser pour demander et obtenir une aide supplémentaire de Moscou. M. Kossyguine devait annoncer aux trois Occidentaux, dans un message daté du 2 février que l'U.R.S.S. se verrait dans l'obligation de fournir aux Etats arabes "les moyens de donner une riposte appropriée" si Israël continuait ses bombardements.

L'U.R.S.S. a ainsi été amenée à installer autour du Caire et d'Alexandrie, et sans doute à Assouan, un réseau nouveau de fusées SAM 3 complétant ainsi la défense à basse altitude de la R.A.U. Ce nouveau matériel est servi par des Soviétiques, lesquels participent d'autre part, dans des conditions mal définies, à des vols de protection au-dessus du Delta. L'engagement soviétique aux côtés de la R.A.U. a donc augmenté sensiblement, moins d'ailleurs en effectifs qu'en potentiel d'intervention directe dans le conflit.

Tout affrontement entre Israël et l'U.R.S.S. a cependant été évité jusqu'à présent par une sorte d'accord tacite, dû vraisemblablement autant aux conseils de modération reçus par Israël qu'à sa propre prudence. Le Gouvernement israélien semble donc avoir renoncé pour le moment aux raids en profondeur sur le Delta, mais a proclamé ne pas pouvoir tolérer l'installation éventuelle de fusées SAM 3 sur les rives du Canal. Il a d'autre part attiré publiquement l'attention sur l'ampleur de l'engagement soviétique aux côtés des pays arabes. Cet appel a amené M. Nixon à faire réévaluer les forces en présence. Il a affirmé qu'il n'accepterait pas que l'équilibre soit rompu, mais n'en a pas moins jugé inopportun de livrer de nouveaux moyens offensifs à Israël, malgré la récente visite à Washington de M. Eban.

2. De leur côté, les Organisations de résistance palestinienne se comportent de plus en plus en Pouvoirs Etablis face aux Gouvernements des pays d'accueil. Elles exploitent ainsi le prestige personnel d'Arabat, dont les participants à la Conférence de Casablanca ont reconnu la représentativité, et qui a été reçu à Moscou et à Pékin. Les Gouvernements jordanien et libanais essayent de s'opposer aux exigences des Palestiniens, au prix d'incidents de plus en plus fréquents.

Sous la pression des pays arabes bailleurs de fonds, les mouvements palestiniens ont accepté de se regrouper et de coordonner leurs activités militaires. Mais certains d'entre eux continuent cependant à se livrer à des actes de

terrorisme aveugle, qui soulèvent le désaveu de la majorité des organisations palestiniennes.

Le Gouvernement de Tel-Aviv, de son côté, semble avoir jugulé l'activité des commandos à l'intérieur de son territoire. Par souci de protection pour ses villages frontaliers, il est amené à ordonner des raids de représailles vigoureux sur les bases extérieures des commandos. De telles actions, malgré les appels à la modération et à la retenue, risquent de faire courir au Liban un grave danger, et de mettre en péril son équilibre confessionnel, qui est le ressort même de son existence.

3. Nous nous sommes préoccupés dans le même temps d'insister une fois encore pour une reprise de la Concertation à Quatre : celle-ci a été décidée à New-York à l'automne dernier. Le champ de son activité s'est trouvé précisé par une série d'initiatives gouvernementales : les Etats-Unis ont déposé le 28 octobre puis le 18 décembre deux projets de règlement du conflit entre Israël, l'Egypte et la Jordanie. Les Soviétiques, de leur côté, en ont fait autant le 18 juin et le 2 décembre, tandis que nous soumettions, le 9 décembre, des propositions détaillées de règlement du conflit israélo-jordanien. En fait, nos propositions recouvrent la quasi totalité des problèmes abordés par la Résolution du 22 novembre 1967.

En soumettant ces éléments de réflexion à nos partenaires, nous n'avons en aucune façon eu l'intention d'imposer, par notre concertation, un règlement aux intéressés. Notre but est au contraire de favoriser la recherche d'une paix juste et durable en consultation étroite avec les parties. C'est dans cet esprit que nous voulons mettre M. Jarring à même de reprendre la mission qui lui a été confiée. Et c'est pourquoi nous insistons auprès de nos partenaires pour que soit rédigé un document relevant le degré d'accord auquel nous sommes déjà parvenus, même si les points de notre désaccord actuel doivent y figurer également. Nous avons demandé que les Adjoints des Quatre Représentants permanents au Conseil de

Sécurité se chargent de ce travail, dont nous souhaitons qu'il aboutisse rapidement, afin que M. Jarring soit à même de reprendre prochainement contact avec les pays intéressés.

4. Nous estimons en effet qu'il est temps que disparaissent les préventions qui entravent de part et d'autre les initiatives dédiées à la recherche de la paix. Nous pensons qu'un large consensus en faveur du règlement pacifique peut se dégager, et nous apprécions le concours actif que la Grande-Bretagne nous apporte dans le travail de rédaction des points d'accord.

Nous avons enregistré les mouvements d'opinion en Israël et notamment la déclaration faite le 26 mai par Mme Meir au cours d'un débat à la Knesset sur la position d'Israël devant la Résolution du Conseil de Sécurité du 22 novembre 1967

Nous croyons que la nécessité d'une décision est chaque jour plus pressante. Croire que le temps arrangera les affaires est une dangereuse illusion. Nous constatons bien au contraire que, faute d'un règlement d'ensemble du conflit, les positions de chacune des parties se dégradent irrémédiablement. Seule la paix pourrait permettre aux pays de cette région de réaliser leurs aspirations au progrès. Quels ne seraient pas leurs succès s'ils renonçaient à consacrer 40 % et davantage de leur budget à de stériles dépenses guerrières, qui conduisent à accumuler de part et d'autre la rancœur, le deuil et la destruction.

Nous sommes convaincus que l'Europe doit moins que jamais se désintéresser du Proche-Orient, d'un monde qui vit à sa porte et à qui elle est liée par tant de traditions et de liens affectifs. Son attachement aux valeurs morales lui font un devoir d'aider à la recherche d'une solution humaine aux problèmes humains qui intéressent la frange orientale de la Méditerranée.

Votre encouragement nous sera précieux. Il témoignera de la sincérité de nos efforts en vue de ramener une

paix juste et durable dans une région déchirée par un conflit vieux de plus de vingt ans et dont la persistance devrait être un objet de scandale pour tous. Mais votre approbation signifiera de plus que l'Europe a la volonté de chercher à rétablir la paix, le dialogue et la coopération entre les peuples dont beaucoup attendent de notre part les gestes de solidarité et de compréhension nécessaires./.